



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-377

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-07-07-00015 - Arrêté N° 2023-00802 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 3
75-2023-07-07-00014 - Arrêté N° 2023-00803 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 5
75-2023-07-07-00013 - Arrêté N° 2023-00804 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 7
75-2023-07-07-00011 - Arrêté N° 2023-00805 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 9
75-2023-07-07-00010 - Arrêté N° 2023-00806 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 11
75-2023-07-07-00009 - Arrêté n° 2023-00807 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 13
75-2023-07-07-00008 - Arrêté n° 2023-00808 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 16
75-2023-07-07-00007 - Arrêté n° 2023-00809 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 18
75-2023-07-07-00006 - Arrêté n° 2023-00811 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 20

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00015

Arrêté N° 2023-00802 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2023-00802

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 230036 du 16 juin 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/06/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête:

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale de Paris de la Croix-Rouge Française, à VALENTON (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme ANTHENOR Akoua (Paris)	M. GALLO Axel (Paris)
M. BARTHE Sasha (Paris)	Mme HOUGNON Sophie (Paris)
Mme BUSTROS Elodie (Paris)	Mme PHILIPPE Raphaële (Paris)
Mme CHAMBREY Laetitia (Seine-Saint-Denis)	Mme RIVIERE Mélanie (Paris)
M. CHAPARD Christophe (Paris)	Mme SALA Hélène (Paris)
Mme CLAUDE Ornella (Seine-Saint-Denis)	Mme SPERTINO Emilie (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00014

Arrêté N° 2023-00803 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2023-00803

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230035 du 16 juin 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/06/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête:

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par le Club Villepinois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de Seine-Saint-Denis, à Valenton (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme ALVARADO Gabrielle (Seine-Saint-Denis)	M. LEONETTI François-Julien (Seine-Saint-Denis)
M. BRASSART Bastien (Seine-Saint-Denis)	M. SOMSON Brice (Seine-Saint-Denis)
M. DAUVERGNE Pierre (Seine-Saint-Denis)	M. SOMSON Louis (Seine-Saint-Denis)
M. DE VALON Aurélien (Seine-Saint-Denis)	M. TOPALOVIC Enzo (Seine-et-Marne)
M. GORLIER Enzo (Seine-Saint-Denis)	M. VASSEUR Willy (Oise)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00013

Arrêté N° 2023-00804 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2023-00804

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230034 du 16 juin 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/06/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête:

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Valenton (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BEN-AHMED Yanis (Côte-d'Or)	M. FERRERE Romain (La Réunion)
M. CASSIN-MONTANA Sofiane (Seine-et-Marne)	Mme FRÉDOU Annaëlle (Charente)
M. CHECOLA Emmanuel (Rhône)	M. LECLAIR Hugo (Corrèze)
M. CHERAUD Johnny (Ille-et-Vilaine)	M. LEMOINE Arnaud (Hauts-de-Seine)
M. CHEVALLEREAU Paul-Henri (Loir-et-Cher)	M. LUBIN Jordan (Aube)
M. DEMARCQ Nathan (Seine-et-Marne)	M. MEUNIER Quentin (Hauts-de-Seine)
M. DORÉMUS Jérémy (Val-de-Marne)	M. THIAM Samodou (Val-de-Marne)
Mme ENAMORADO Eloïse (Haute-Saône)	M. VAUDOIS Jean-Christophe (Haute-Saône)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00011

Arrêté N° 2023-00805 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2023-00805

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 230033 du 13 juin 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/06/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Comité départemental du Val-de-Marne de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à PARIS 19E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. CATENACCI Romain (Essonne)	Mme CHIOUKH Jamila (Hauts-de-Seine)
M. CHAARANI Charson (Seine-Saint-Denis)	Mme ORANCE Danielle (Essonne)
M. CHHIM David (Seine-et-Marne)	M. RATINAUD Xavier (Essonne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00010

Arrêté N° 2023-00806 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2023-00806

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 230032 du 13 juin 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/06/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Rectorat de l'académie de Paris, à PARIS 19E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme ASTIER Sarah (Val-de-Marne)	M. LÉVY Aurélien (Hauts-de-Seine)
M. CALIS Romain (Paris)	M. MARTIN Emmanuel (Hauts-de-Seine)
Mme COLLOMBIER Manon (Val-de-Marne)	M. MERLE Hugo (Loire)
Mme DROUET Delphine (Seine-Saint-Denis)	Mme PONS Sandrine (Hauts-de-Seine)
Mme GALA MELERO Marta (Paris)	M. SAINT-VAL Ludovic (Paris)
Mme HAYOIS Margot (Alpes-Maritimes)	Mme SOULARD Chloé (Loire-Atlantique)
M. HUBLÉ Pascal (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00009

Arrêté n° 2023-00807 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00807

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 04 juillet 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (17^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. DARLAVOIX Valentin (Val-de-Marne)	M. HUTEAU Joachim (Seine-Saint-Denis)
M. DUARTE COLARDELLE Kayl (Paris)	M. RALITERA Manoa (Hauts-de-Seine)
M. ELIAS—MENET Alexandre (Val-de-Marne)	M. SALUDJIAN Marius (Paris)
Mme GAFFOUR Lina (Hauts-de-Seine)	M. SEGURA Alexandre (Val-de-Marne)
M. GAILLET Oscar (Paris)	M. SENTUCQ Mateo (Paris)
M. GARCIA Arthur (Hauts-de-Seine)	M. TRUFFAUT Swan (Yvelines)
M. GUEDJ Louis-Alexandre (Paris)	M. VILDEUIL Axel (Seine-et-Marne)

2023-00807

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2023-00807

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00008

Arrêté n° 2023-00808 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00808

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 28 juin 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Saint-Denis (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BELKACEMI Younes (Seine-Saint-Denis)	M. MUSSEL Mathis (Val-de-Marne)
M. LANG Romain (Hauts-de-Seine)	M. REKIK Hamza (Val-de-Marne)
M. AALIOULI Karim (Hautes-Pyrénées)	M. MACHIZAUD Bryan (Val-d'Oise)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00007

Arrêté n° 2023-00809 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00809

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 28 juin 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental des secouristes français Croix Blanche des Hauts-de-Seine, à Bagneux (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BLANCHE Constance (Hauts-de-Seine)	Mme VANACKERE Angelina (Essonne)
Mme DEBARLE Jeanne (Paris)	M. DJABALI Abdel Hakim (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-07-07-00006

Arrêté n° 2023-00811 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00811

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 24 juin 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Club Villepintois natation, sauvetage, secourisme, loisir, formation de la Fédération professionnelle des métiers de la natation et du sport, à Villepinte (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M.BALAYERA Ali (Seine-Saint-Denis)	M. BOUARICH Nabil (Seine-Saint-Denis)
------------------------------------	---------------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07 juillet 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ